

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des
Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 OCTOBRE 2026

Commune
Le Mené

Le 8 octobre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 2 octobre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Étaient présents (31) : BADOUAL Louissette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

N° délibération

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : DESORT Fabrice ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, HAMET-DEBEGUE Céline ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LACHEVER Aedin ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à ROUILLE Daniel.

83-2026 10 8

Était excusé (0) :

Était absent (0) :

Monsieur Patrice Collet est désigné secrétaire de séance.

Objet :

Opération brigade de
gendarmerie : gestion des
eaux pluviales de la rue
André Gilles – reprofilage
du fossé et travaux sur
ouvrages existants

OBJET : Opération brigade de gendarmerie : gestion des eaux pluviales de la rue André Gilles – reprofilage du fossé et travaux sur ouvrages existants

Monsieur Yvon PERRIN, adjoint aux travaux patrimoine bâti, explique au conseil municipal que la problématique de la gestion des eaux pluviales (EP) de la rue André Gilles sera en grande partie traitée par la réalisation des fonçages (2 passages de Ø200 mm).

Pour permettre une évacuation optimale des eaux pluviales, un reprofilage du fossé et des interventions sur des ouvrages existants (reprise du busage et réfection des regards existants) seraient nécessaires.

Nombre de conseillers

En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Le conseil municipal décide de :

- valider l'offre de MCTP pour un montant de 2 780.00 € HT soit de 3 336.00 € TTC ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 octobre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Patrice Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 16.10.2026
- et de sa publication le 12.10.2026

